

Extrait du Comité de Protection des Personnes (CPP) Sud-Méditerranée II

<https://www.cpp-sudmed2.fr/5-juin-2015>

5 juin 2015

- Séances / Calendrier des séances/ Décisions - Résultat des délibérations par séance - 2015 -

Date de mise en ligne : vendredi 5 juin 2015

Comité de Protection des Personnes (CPP) Sud-Méditerranée II

Séance du 5 juin 2015 - [CPP](#) Sud-Méditerranée II

Les informations ci-dessous ne sont que des indications et ne constituent nullement une preuve de la décision du Comité. Dès leur rédaction et leur signature, les décisions du Comité sont adressées par télécopie et voie postale au promoteur avec une copie à l'investigateur. Seul le document original revêtu de la signature du président représente la décision formelle du Comité.

Avis initiaux sur les nouveaux protocoles

- 215 R09 / 2ème examen : *Avis favorable*
- 215 R10 / 2ème examen : *Avis favorable*
- 215 R11 / 1ème examen : *Demande de compléments et révisions compléments et révisions*
- 215 R12 / 1ème examen : *Demande de compléments et révisions*
- 215 C03 / 1ème examen : *Avis favorable*

Avis sur les Modifications substantielles

- 212 C02 MS3 / 1ème examen : *Avis favorable*
- 213 R21 MS4 / 1ème examen : *Avis favorable à réception de révisions*
- 214 R25 MS1 / 1ème examen : *Avis favorable*
- 214 R27 MS1 / 1ème examen : *Demande de compléments et révisions*
- 215 R04 MS2 / 1ème examen : *Avis favorable*

Les courriers et avis sont rédigés la semaine qui suit la séance. Ils seront adressés par télécopie ou [courriel](#) selon votre demande puis expédiés par voie postale.